
RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIAB

A : CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIAB DU 28 MARS 2017
DE : COMMISSION DE GESTION
OBJET : PRÉAVIS 01-2017 – EXERCICE 2016, RAPPORT DE GESTION ET COMPTES
DATE : 20 MARS 2017
CC : MEMBRES DE LA COMMISSION
BORIS MURY – RAOUL SANCHEZ – PHILIPPE WIDMER

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers Intercommunaux de l'AIAB,

Notre commission tient tout d'abord à remercier M. Kneubühler, M. Hinder et M. Berlie qui nous ont présenté le préavis 01-2017 ainsi que les comptes 2016 lors de notre séance du 16 mars dernier. Ils ont pu, lors de cette séance, répondre à toutes nos questions de manière précise et claire et apporter tous les éléments utiles à la rédaction de ce rapport.

1. Préambule

Ce préavis concerne le rapport de gestion du Comité de Direction ainsi que les comptes de l'exercice 2016. Il en ressort les montants suivants :

- Charges à répartir entre les communes d'Asse et Boiron : CHF 810'951.53.- contre CHF 590'160.00.- au budget, ce qui représente une augmentation des charges de CHF 220'791.53.-.
- Location à charge de l'Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron : CHF 2'049'131.85.- contre CHF 2'103'095.00.- au budget ce qui représente une diminution des charges de CHF 53'963.15.-.

2. Observations

Administration Générale :

- L'augmentation des jetons de présence du Conseil Intercommunal est due au changement des tarifs de rémunération de la législature 2016-2021 ainsi qu'au nombre de séances plus élevé compte tenu de la mise en place des nouvelles autorités.
- Comme lors de la présentation du budget 2017, nous notons que la comptabilisation puis l'imputation interne aux rubriques concernées des charges sociales du personnel ainsi que des intérêts des emprunts donnent lieu à une double comptabilisation des montants concernés. Cela a pour conséquence d'augmenter les charges et revenus de montants identiques, en l'occurrence globalement environ 658'000 francs dans les comptes 2016, et n'a en toute logique aucune incidence sur les charges à répartir entre les communes..

Finances :

- Pas de remarque particulière.

Domaines et Bâtiments :

Terrain et parking CSBC :

- Pas de remarque particulière.

Bâtiments A-B-C :

- Pas de remarque particulière.

Halles de Gym 1-2-3 :

- Pas de remarque particulière.

Restaurant scolaire :

- Pas de remarque particulière.

Pavillons :

- Pas de remarque particulière.

Piscine :

Suite à la problématique des cunettes des bassins, il est difficile de comparer les chiffres des comptes à ceux du budget. Ce poste affiche des charges pour les communes de CHF 657'042.78.- contre CHF 419'900.00.- au budget, soit un dépassement de CHF 237'142.78.-.

Cette différence est principalement due à la fermeture durant trois mois de la piscine qui engendra une diminution des recettes de CHF 86'490.- au poste « ventes d'entrées » et CHF 47'837.- au poste « locations des lignes d'eau ». De plus, les frais directs pris en charge par l'AIAB liés aux travaux se montent à CHF 56'328.-. Nous estimons donc que le problème des cunettes des bassins représente un coût total d'environ CHF 190'000.-.

Nous notons également que les frais de nettoyage ont considérablement augmenté cette année et montrent un excédent de charge par rapport au budget de CHF 23'193.-. Comme expliqué lors de la présentation du budget 2017, le CODIR de l'AIAB a dû faire appel à une entreprise de nettoyage spécialisée afin de maintenir la propreté aux normes en vigueur. Ce contrat a démarré dès l'ouverture de la piscine suite aux travaux (soit le 5 octobre).

L'entretien des espaces extérieurs a également été confié à une entreprise externe ce qui représente un excédent de charge par rapport au budget de CHF 5'937.-.

Après discussion avec les membres du CODIR présents, ceux-ci nous ont indiqué que sans le problème lié aux cunettes, les comptes de la piscine auraient dû être en adéquation avec le budget. En effet, début juillet, le nombre d'entrées ainsi que le nombre de locations de lignes d'eau étaient supérieurs aux montants budgétisés.

Parking piscine :

- Pas de remarque particulière.

Place de sports :

- Pas de remarque particulière.

3. Conclusion

L'augmentation des charges est principalement due au problème des cunettes des bassins, qui a eu pour conséquence une fermeture prolongée de la piscine et une importante baisse des recettes par rapport au budget voté. Néanmoins, nous constatons que les coûts sont sous contrôle et nous estimons que cette « crise » a été correctement gérée afin de minimiser le temps de fermeture de notre piscine. Nous espérons que ce type de problème ne sera qu'un mauvais souvenir et que l'augmentation du prix des entrées permettra de couvrir l'augmentation des frais de nettoyage lors du prochain exercice.

4. Recommandation au Conseil

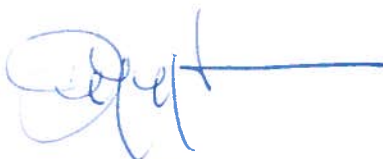
Vu ce qui précède, notre commission recommande dès lors aux membres du Conseil Intercommunal de l'AIAB :

- 1. D'approuver les Comptes de l'exercice 2016 tels que présentés,**
- 2. De donner décharge au Comité de DirectionASSE et Boiron de sa gestion pour l'exercice 2016.**

Borex, le 20 mars 2017,



Boris Mury



Raoul Sanchez



Philippe Widmer